

L'article ci-dessous est reproduit dans "La Guerre", Journal périodique paraissant durant la guerre de 1914-1915 (N° 5, 10 mars 1915), un périodique qui s'adresse particulièrement aux prisonniers de guerre. Il est imprimé à Stuttgart. L'édition à laquelle l'article est emprunté est française.

Le manifeste des Instituteurs est celui auquel répond notre n° 219.

*
**

Le Comité exécutif de l'Association des instituteurs allemands et de l'Union des instituteurs catholiques de l'Empire allemand adresse aux Associations d'instituteurs dans les pays neutres et ennemis un appel vibrant rédigé en quatre langues différentes dont voici, en substance, le contenu :

L'Association des Instituteurs allemands comptant 130.000 adhérents et l'Union des Instituteurs catholiques de l'Empire allemand qui en compte 25.000, agissant comme les représentants autorisés des instituteurs primaires allemands, protestent énergiquement contre les accusations de soi-disant atrocités et cruautés commises en pays ennemi par des soldats allemands, bruits répandus dans la presse des Etats adversaires. Nous instituteurs primaires allemands, nous croyons avoir le droit d'élever cette protestation parce que la majorité des soldats allemands a passé par l'école primaire, y a reçu son instruction par des instituteurs primaires allemands et a été élevée par eux non seulement dans un esprit patriotique, mais aussi dans un esprit d'humanité.

Un coup d'oeil sur l'Instruction primaire en Allemagne et sur sa base la plus solide : l'Ecole primaire allemande, devrait à lui tout seul persuader les personnes qui savent juger de façon impartiale que ces bruits de soi-disant atrocités bestiales commises par des soldats allemands font partie des calomnies indignes auxquelles le peuple allemand est exposé journellement dans cette guerre. - Chez aucun de nos adversaires le système de l'Instruction primaire n'est aussi développé qu'en Allemagne ; ni en Angleterre, ni en France, ni en Belgique, ni en Russie, la fréquentation obligatoire de l'école n'y est pas non plus aussi rigoureusement appliquée, l'influence éducatrice sur les adolescents entre la sortie de l'école et leur entrée au service militaire n'y est pas exercée comme chez nous. Nulle part chez nos adversaires la préparation des instituteurs à leur mission n'est aussi complète et nulle part ailleurs l'oeuvre éducatrice du peuple ne pénètre plus profondément jusqu'aux classes les plus inférieures de la société. Toutes les nations civilisées - nos ennemis aussi bien que les autres - ont dû reconnaître cette vérité, en envoyant depuis des décades leurs pédagogues en Allemagne pour étudier nos institutions d'Instruction primaire et ces délégués - une fois rentrés dans leur pays - ont tiré parti de leurs observations dans de nombreuses manifestations et avant tout par l'application en leurs propres écoles du système étudié en Allemagne, approuvant ainsi les résultats de l'école primaire allemande et de l'oeuvre d'Instruction populaire allemande. Celui qui a créé la maxime : "L'Allemagne est

le pays des écoles et des casernes" était un étranger. Une armée qui est sortie de telles institutions modèles n'est pas capable de faits barbares tels que ceux qu'on veut bien mettre sur son compte; quant à ses sentiments humanitaires, ils ne le cèdent en rien à ceux des armées des Etats qui, sur le terrain de l'éducation populaire, ont fait pour ainsi dire leur apprentissage en Allemagne. Les effets d'une culture populaire aussi complète et le sentiment religieux cultivé dans les écoles primaires allemandes ne souffrent pas que le soldat allemand commette des actes infâmes sur des êtres faibles et qu'il soit cruel envers ses ennemis; ils gardent le troupière allemand d'actes coupables, de faits indignes tels que de tirer sur des ambulances, de mutiler des blessés ou de brûler des hôpitaux. Ils dispensent le gouvernement allemand de la nécessité de lancer un ordre du jour spécial tel que celui auquel le gouvernement français s'est vu contraint d'avoir recours lorsqu'il a dû rappeler à ses soldats que les ennemis devaient être traités humainement.

Il est vrai que nous ne saurions persuader les ennemis de notre peuple par nos protestations et que nous ne saurions empêcher non plus de futures allégations fausses de soi-disant cruautés commises par des soldats allemands. Le mensonge est une arme terrible dans la main de ceux qui manquent de morale et de culture; en défaut d'une meilleure arme, nos adversaires en font amplement usage dans cette guerre. Mais nous nous adressons à nos collègues dans les pays étrangers, à ceux dont l'ambition est la même que la nôtre et chez lesquels par conséquent nous pouvons supposer une plus grande compréhension de la connexité qui existe normalement entre l'instruction populaire et la façon humanitaire et honorable de faire la guerre; enfin, nous faisons appel à ceux qui en partie ont étudié nos institutions d'instruction publique soit sur place soit dans des livres. Ils avoueront sans doute que les affirmations de nos ennemis comme quoi les soldats allemands font une guerre barbare, ne s'accordent aucunement avec le niveau élevé de notre pédagogie nationale et de la civilisation du peuple allemand; dans leur for intérieur ils doivent convenir que ce ne sont que des mensonges infâmes".

La rentrée de la Cour d'Appel de Gand

Une manifestation patriotique

L'année judiciaire a été ouverte, jeudi matin, à 11 h., par une séance solennelle et plénière de la cour d'Appel, sous la présidence de son premier président, M. Verbeke.

La mercuriale de M. Callier, procureur général, a été brève. Elle s'est inspirée des circonstances. A ce titre, nous la reproduisons intégralement:

Messieurs,

La loi et les usages veulent que je prononce aujourd'hui devant vous un discours, sur un sujet "convenable à la circonstance". Quel sujet serait, en ce moment, convenable à la circonstance? Comment détacher nos esprit de l'horrible calamité, si imméritée, qui s'est abattue sur notre pays? des innocents fusillés? de nos villes,

de nos villages pillés et brûlés? De quel sujet pourrais-je vous entretenir, qui retienne votre attention, quand la plus grande partie de notre pays est courbée sous la force brutale d'une nation voisine, garante de notre neutralité? quand tant de crimes se commettent dans nos provinces, devant la justice frappée d'impuissance?

Mais puisque la loi me donne aujourd'hui la parole, je suis certain de répondre à vos sentiments d'angoisse patriotique en adressant un salut d'ardente sympathie à la partie de la nation qui est occupée par l'envahisseur. Elle est plus cruellement frappée que nous ne le sommes. Tous les maux de la guerre se sont abattus à la fois sur elle. Et quelle guerre! Quelles ruines! Quels inutiles et abominables sacrifices de vies humaines! Puisse la délivrance ne plus longtemps se faire attendre! Puisse la partie envahie de notre pays être prochainement affranchie! C'est le vœu dans lequel tous nos coeurs se réunissent.

Je veux aussi exprimer toute notre reconnaissance pour les nations amies, l'Angleterre, la France, qui sont venues à notre secours. Nous leur devons beaucoup. L'histoire relate à chacune de ses pages les services qu'elles ont rendus à notre peuple. Notre dette est accrue. Nous ne l'oublierons jamais.

Et quoi qu'il arrive, la Belgique, blessée, déchirée, couchée sur son lit de douleur, n'en est pas moins heureuse de ce qu'elle a fait. Elle est fière d'avoir accompli son devoir et d'avoir souffert pour lui; fière d'avoir sauvé son honneur et d'être restée digne de son glorieux passé; fière de son admirable Roi qui a su parler et agir en chef d'un pays libre; fière de ses braves soldats qui combattent et tombent héroïquement sur le champ de bataille, pour la Patrie. Notre pays a grandi dans l'opinion du monde. Ce qui est mieux encore, il a grandi à ses propres yeux; il a pris une claire conscience de lui-même, la plus précieuse de toutes les garanties pour l'avenir.

Maintenant, Messieurs, il faudra que nous reprenions nos travaux. Nous devons interpréter et faire respecter des contrats, condamner de menus délinquants. Nous le ferons, parce que c'est notre devoir. Nous le ferons aussi parce que, même lorsque l'iniquité triomphe, nous devons tous, dans la mesure de nos moyens, continuer à servir le Droit; parce que chacun de nos arrêts sera une affirmation du Droit, parce que le Droit, juge définitif, qui a toujours le dernier mot, a en lui une force qui surpasse celle des armées.

Je requiers qu'il plaise à la Cour de déclarer qu'elle reprend ses travaux.

Fait sans précédent, la mercuriale du chef du Parquet a soulevé parmi les magistrats de tout rang et parmi les membres du barreau, de longs et patriotiques applaudissements.

M. le sénateur Ligy, bâtonnier de l'ordre des avocats, a prononcé ensuite cette allocution:

Messieurs,

Il n'est pas d'usage qu'à la séance solennelle de rentrée de la cour, le bâtonnier de l'Ordre des avocats porte devant vous la parole. Mais, dans les graves circonstances de l'heure présente, vous vous étonneriez sans aucun doute qu'il ne sollicitât pas de vous l'autorisation de se joindre à M. le procureur général pour protester avec lui, au nom du barreau, contre la violation du droit

commun vis-à-vis de notre chère patrie.

Sans que la Belgique eût failli à aucune de ses obligations internationales, les traités qui, depuis près d'un siècle, garantissaient l'intégrité de son territoire, ont été déchirés et la force étreint et meurtrit la justice.

Nous avons toujours espéré que, dans les conflits possibles entre les grandes nations, la puissante Allemagne aurait été la première à réclamer le respect des contrats qui garantissaient notre neutralité. Ses juristes n'enseignaient-ils pas que la lutte pour le droit est pour tout homme un impérieux devoir? N'avions-nous pas aussi la parole de ses hommes d'Etat? Et les grands intérêts qui unissaient les deux peuples ne semblaient-ils pas un obstacle à toute rupture de leurs relations?

Notre confiance a été trompée et la guerre, l'horrible guerre, est déchaînée contre nous, accumulant sur notre sol les victimes humaines et multipliant d'irréparables ruines.

Contre l'onvahisseur notre vaillante armée a réalisée des efforts surhumains. Entraînés par l'exemple de leur Roi, les Belges, donnant le spectacle réconfortant d'une admirable concorde, remplissent, tous, leur devoir de citoyen. La France, l'Angleterre, la Russie sont à nos côtés pour défendre la plus sainte des causes. Si grave que soit le danger, non, messieurs, la Belgique ne périra pas!

En attendant que luise l'aurore de la délivrance, inclinons-nous avec une respectueuse émotion devant la tombe des héros morts pour la patrie! Envoyons à ceux qui combattent pour elle, l'hommage de notre confiante admiration! A nos compatriotes qui souffrent plus que nous, à ceux qui ont dû fuir leurs foyers dévastés, continuons à donner plus qu'une parole de consolation et d'espérance. Demandons à Dieu, avec la paix, la fin de nos calamités et ayons le courage de retourner tous, s'il est possible, au travail normal quotidien.

L'assistance s'est associée par de vigoureuses acclamations patriotiques, à ces paroles si justes, et à la protestation et à la confiance qu'elles expriment.

M. les conseillers Van Zuylen et Halleux, étant retenus dans le Luxembourg, étaient les seuls magistrats de la cour, absents à la séance.

Celle-ci a été levée vers midi.

En vente 0.15 fr.